

Règlement du concours photo du Complet 2012

Des prix réservés aux photographes amateurs seront décernés lors des Journées du Complet 2012, le samedi 24 novembre au soir, à Saumur.

Ce concours photo se jouera sur **4 catégories** :

- photo la plus impressionnante
- photo la plus chic
- photo la plus amusante
- photo de la meilleure mimique du cavalier et/ou du cheval

Toutes les photos devront bien sûr avoir un lien avec le Concours Complet (compétition, entraînement, cavaliers, entraîneurs, chevaux, etc.). Attention, les photos « impressionnantes » ne seront pas prises en compte si le cheval ou le cavalier a été gravement blessé par la suite.

Le jury sera constitué de 4 membres :

- Robert Adenot, chargé de communication des Haras Nationaux
- Alain Laurieux, photographe du Cadre Noir de Saumur et de l'IFCE
- Marie-Christine De Laurière, ancienne membre de l'équipe de France de Concours Complet
- Hedwige Favre, coordinatrice et journaliste de France Complet

Récompenses : Les meilleures photos de chaque catégorie, sélectionnées par notre jury, seront affichées lors du cocktail de remise des prix du cross Indoor, organisé dans le Grand Manège de l'IFCE, ainsi que sur le site de France Complet.* Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre une entrée gratuite pour les Journées du Complet 2013, ainsi qu'une entrée gratuite sur le cross des concours Français les plus prestigieux (Mondial du Lion d'Angers, CCI**** de Saumur, CCI**** de Pau et le Grand Complet du Haras du Pin – CIC-W****).

Condition de participation : Ce concours est réservé aux photographes amateurs, c'est-à-dire ceux qui ne vendent pas leurs photos. Le concours sera limité à 5 photos par personne, datant au maximum de 2 ans. Les photos qui ont déjà été envoyées pour le concours photo du Complet 2011 ne seront pas prises en compte. La qualité technique des photos rentrera dans les critères de sélection. Les photos acceptées feront au minimum 1Mo, et devront être au format .jpg. Une photo ne peut entrer que dans une seule catégorie à désigner. Pour toutes les photos, la précision de la date et du lieu où a été prise la photo est obligatoire pour que celle-ci soit prise en compte.

La sélection des photos s'arrêtera le lundi 29 octobre à minuit.

* France Complet se réserve le droit d'utiliser ces photos dans d'autres contextes ultérieurs, avec l'indication du copyright.